



D.2019.12.11.1.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.15 – Ligne Aéroport Express : Marché LAE 2019 14027 M : Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) à conclure avec l'entreprise SECTOR - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les ajustements de programme d'opération ainsi que le report de la mise en service à la fin 2025 sans modification de l'enveloppe globale de l'opération.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express .3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.

En vertu de l'article 4 du décret 2017-440 relatif à la sécurité des transports publics guidés, l'OQA est en charge d'évaluer le niveau global de sécurité du Système de Transport. Les domaines de compétence techniques requis pour exercer les missions du présent marché sont :

- Infrastructures,
- Contrôle commande / signalisation ferroviaire,
- Energie.
- Insertion urbaine des tramways
- Matériel roulant

La mission « OQA » confiée comprend en particulier l'établissement de rapports d'évaluation à joindre aux dossiers réglementaires de sécurité visés par le décret précité dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles, définies comme suit :

- Tranche ferme : Evaluation en phase de Conception Générale : examen des études de niveau Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO).
- Tranches optionnelle 1 et 2 : Evaluation en phase Réalisation, tests et essais / mise en service : examen des études d'exécution, évaluation des phases fabrication, travaux, essais préalables à la mise en service, et assistance lors de la période de parfait achèvement.

La durée globale du marché d'études est estimée à 96 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 août 2019 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 octobre 2019 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191217-20191211-1-15D- DE Date de télétransmission : 17/12/2019 Date de réception préfecture : 17/12/2019

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SECTOR
2. CERTIFER
3. AUDITSAFE

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 12 novembre 2019, agréé l'ensemble des candidats.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, attribué le marché à l'entreprise **SECTOR** pour un montant de **138.941,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° LAE 2019 14027 M avec l'entreprise **SECTOR**.

.....
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

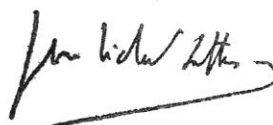
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **SECTOR**, le marché n° LAE 2019 14027 M pour une Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA), pour un montant de **138.941,00 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES